

Renouvellement des membres des instances de l'INAO



Le mandat de l'ensemble des instances de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) arrive à échéance le 18 février 2022. Il convient d'engager dès à présent la procédure de renouvellement des différents comités nationaux et conseils de l'Institut.

Chaque président d'organisme de défense et de gestion (ODG) est invité à proposer deux personnes par comité au titre des représentants des secteurs professionnels de la production, de la transformation ou du négoce. Cette proposition devra être formulée dans le respect des dispositions de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui imposent une règle de parité. Il devra donc obligatoirement proposer un homme et une femme.

Pour rappel, la limite d'âge pour la nomination des membres désignés au titre des représentants des professionnels est fixée à 65 ans (au commencement de leur mandat). Les membres siègent dans ces instances « intuitu personae », doivent jouir de leurs droits civiques, et ne pas avoir été déclarés en faillite personnelle ni avoir de condamnation pour fraudes fiscales ou commerciales.

En outre, il sera veillé à ce que les membres désignés pour siéger au sein de ces comités nationaux permettent d'assurer une représentation équilibrée des différentes filières

agricoles et alimentaires et des territoires.

Chaque membre sera conduit à découvrir des filières variées, potentiellement éloignées de ses connaissances initiales, et à rencontrer des représentants de filières professionnelles très diverses. Cette ouverture constitue aux dires des précédents membres, un enrichissement personnel très apprécié.

C'est l'assiduité et l'efficacité des membres qui permettent à l'INAO de remplir pleinement les missions confiées par le législateur et qui légitiment la confiance faite aux professionnels dans cet institut.

Un courrier de la DGPE du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été envoyé aux présidents d'ODG. Leur réponse est attendue pour le 1er septembre.

Source URL: <https://inao.gouv.fr/renouvellement-membres-instances-inao>